

# Attal : pas de pass sanitaire, pas de sorties scolaires !

écrit par François des Groux | 29 juillet 2021





**Mentir, affirmer quelque chose puis dire le contraire un mois après tout en dénonçant les “complotistes” antivax propagateurs de bobards... à ce niveau de malhonnêteté et de mensonges au gouvernement, cela relève de la psychiatrie lourde.**

Et “on” vote encore pour ça ?

*« Je ne rendrai pas la vaccination obligatoire » contre le Covid-19” [\(Emmanuel Macron – novembre 2020\)](#)*

*« Non, le vaccin ne sera pas obligatoire » [\(Olivier Véran – vidéo de décembre 2020\)](#)*

*« Nous n’aurons pas de pass sanitaire au quotidien » [\(Clément Beaune – 12 mai 2021\)](#)*

*« Nous devons aller vers la vaccination de tous les Français »*

(Emmanuel Macron – 12 juillet)

« *Il n’y a pas d’obligation vaccinale, il y a une incitation maximale* » (Gabriel Attal – 13 juillet)

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/07/XEMua-0DQCw05UTv-1.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/07/XEMua-0DQCw05UTv-1.mp4)

**“Il n’y aura pas de pass sanitaire dans les établissements scolaires”** (Jean Castex – 21 juillet)

**“Dans une sortie scolaire, les enfants se rendent dans des lieux recevant du public et donc qui nécessiteront un pass sanitaire”** (Gabriel Attal – 28 juillet)

[Mais pas les enseignants les accompagnant ? – NDA]

“Dans le secondaire, s’il y a un cas de contamination au Covid-19, les élèves non vaccinés seront évincés, mais pas les vaccinés” (Jean-Michel Blanquer – 28 juillet)

Transformés en parias, soumis aux moqueries ou au rejet, il ne faudra pas longtemps pour que les parents cèdent au chantage à la vaccination. Cédant également à la pression, un jeune de 16 ans pourra même se passer de l’autorisation parentale pour se faire vacciner.

**Même topo donc pour les sorties scolaires : pas de pass sanitaire = pas de piscine, de musée ou de cinéma (en fait, comme à l’extérieur de l’école). Les parents auront donc “le choix” entre faire vacciner leur(s) enfant(s) ou leur faire curer le nez à chaque fois au test PCR à 50€ pièce.**

Prochainement, Attal-la-voix-de-son-maître ( qui nous ferait presque regretter la gaffeuse Sibeth) annoncera sans doute aux parents le pass obligatoire pour les activités extrascolaires (sport, musique, clubs, associations...) alors même qu’ils ont déjà signé des chèques d’acompte.

Alors quelle différence entre l’obligation vaccinale et

l'incitation maximale à se faire vacciner ? Aucune. Juste une question d'hypocrisie, de malhonnêteté, de mépris et de cynisme de la part de ce gouvernement qui n'a même pas le courage d'assumer son totalitarisme *en marche*.

On dirait même que cela les fait jouir de faire ch... le peuple français et de s'en prendre aux enfants !

**Rentrée 2021 : les enfants non-vaccinés pourront-ils participer aux sorties scolaires ? La réponse cash du gouvernement**



Mercredi 28 juillet 2021, le porte parole du gouvernement Gabriel Attal a donné une conférence de presse à la sortie du Conseil des ministres afin de faire le point sur [l'extension du pass sanitaire](#), dont la loi devrait officiellement être [mise en vigueur dès le 9 août 2021](#). Au cours de sa prise de parole, retransmise notamment sur [BFM TV](#) mais aussi aussi sur le compte Twitter de l'Élysée, Gabriel Attal a fait plusieurs

annonces et a fait le point sur le sujet des sorties scolaires.

**Les enfants et adolescents non-vaccinés pourront-ils participer aux sorties scolaires à partir de la rentrée de septembre 2021 ?**

Sur ce point, l'homme politique a répondu sans détour. Pour effectuer une sortie scolaire comme la piscine ou le cinéma, un élève devra obligatoirement présenter un pass sanitaire. **"Ce qui est appliqué à l'école n'est ni plus ni moins que les règles qui s'appliquent à tous les Français"**, a assuré le porte-parole du gouvernement.

Et de préciser : *"Dans une sortie scolaire, les enfants se rendent dans **des lieux recevant du public** et donc qui nécessiteront un pass sanitaire (...) **Les élèves qui se rendront dans ces lieux seront donc soumis aux mêmes règles**, c'est à dire soit la vaccination soit un test négatif"*...

<https://www.femmeactuelle.fr/actu/news-actu/rentree-2021-les-enfants-non-vaccines-pourront-ils-participer-aux-sorties-scolaires-la-reponse-cash-du-gouvernement-2117198>